



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 30 mai 2018

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais adresser une série de questions à Monsieur le Ministre de la Culture au sujet du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean MUDAM.

Considérant que le démontage de l'œuvre communément appelée «chapelle» de Wim Delvoye, exposée depuis l'ouverture en 2006 au MUDAM, est désormais définitivement acquis, je voudrais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier Ministre, Ministre de la Culture :

- Monsieur le Ministre voudra-t-il préciser combien de temps durera l'opération de démontage de ladite œuvre ?
- Où est-ce que sera entreposée ladite œuvre et est-ce qu'un nouvel espace doit le cas échéant être prévu, voire pris en location ? Quelle est la surface à prévoir pour ce stockage et à combien s'élèvent les coûts y afférents ?
- Quel sera le coût global de l'opération de démontage ?
- Est-ce que l'état de l'œuvre « la Chapelle » a été vérifié et va-t-il y avoir une restauration respectivement mise en état ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, aux assurances de ma considération parfaite.

Octavie Modert  
Députée



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Culture

Luxembourg, le

13 AOUT 2018

Réf. : 826x7da6e



Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations  
avec le Parlement

**Objet : Réponse (réponse complémentaire) de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3842 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Octavie Modert au sujet de « La Chapelle » au MUDAM**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse complémentaire de Monsieur le Ministre de la Culture à la question parlementaire no 3842 du 30 mai 2018 de l'Honorable Députée Octavie Modert au sujet de « La Chapelle » au MUDAM, avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Pour le Ministre de la Culture,

Guy Arendt  
Secrétaire d'Etat à la Culture

---

Annexe : réponse à la QP no 3842 (réponse  
complémentaire)

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture à la demande complémentaire de réponse à la question parlementaire n° 3842 (Question écrite) concernant "Musée d'art moderne Grand-Duc Jean"**

Je propose à nouveau à l'honorable députée de poser ces questions lors d'une réunion de la commission de la culture en présence de Madame la Directrice du Mudam.

En effet, il n'appartient pas au Ministre de la Culture de communiquer à la place d'une institution culturelle dont les décisions sont prises par le conseil d'administration.